

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

Mercredi 9 décembre 2020 – Salle polyvalente de SERRES-SUR-ARGET

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

Collège régional : Kamal CHIBLI, Kathy WERSINGER.

Collège communal : Sophie KUCSKOWSKI, Patricia QUINAT-RAYNAUD, Jocelyne CHANCE, Emmanuel FERRE, Geneviève DUBA, Manon BASQUE DIT PISTOL, Didier DUFFAUT, Olivier CAPDEVILLE, Thibaut PIQUEMAL, Jean-Michel BOISVERT, Aurélie MIR, Bernard DELBOSC, Isabelle LEDUC, Rosy FAUCET, Jean-Claude COMMENGE, Christian PORTA, Marie-Pierre EYCHENNE, Marie-Léone BLAIN, Jean-Luc PICHENOT, Magali CLARKE, Jean-Paul COSTES, Jean CASSAN, Wilm WIJNEN, Jean-Michel GARCIA, Roger LAFFORGUE, Jean-Louis ATTANE, Thierry PORTET, Jean-Louis CONTE, Stéphane GARNIER, Denis MIALHE, Patrice COMMENGE, Guy ROUMAT, Véronique GOSSELIN, Patrick AMARDEILH, Muriel CAVAILLES, Thierry RANNOU, Georges MARTIN, Jocelyne FERT, Hélène DENAT, René CAZALE, Alain ALRIC, Maryse PLANTADE, Claudine ROTH BUJON, Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT, Emmanuel BARNET, Gaëlle BONNEAU, Christine TOUGNE, Michel PICHAN, Guy FEBRY, José CLIVILLE, Thierry TARIOL, Jean-Louis GARIE, Stéphanie BOTTINI, Jean-François DELHON, Arsène BARBOSA, Colette ROMIER, Maryline BABY, Georges ARCIZET, Dominique DUPUI, Christiane BONTE, Abdel EL YACOUBI, Bholème BOUFAID, Danielle CARRIERE, Yvon LASSALLE, Benoît ARAUD, Bernard DUNGLAS.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Nathalie MADER à Kamal CHIBLI, John PALACIN à Kamel CHIBLI. François ARCANGELLI à Kathy WERSINGER.

Collège communal : Maxime DANGLA à Marie-Léonne BLAIN, Jean-Noël VIGNEAU à Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT, Hélène DUPUY COUTAND à Emmanuel BARNET, Thomas FROMENTIN à Danielle CARRIERE, Francis BOY à Yvon LASSALLE.

Excusés ou absents :

Collège régional : Guy ESCLOPE.

Collège départemental : Éric DONZE, Alain BARI, Henri NAYROU, Christine TEQUI, Raymond BERDOU, Christine GASTON.

Collège communal : Elisabeth MIROUZE, Jimmy CHATELAIN, Adeline MAUDUIT, Cédric TAGLIAFERRO, Jean-Louis DENAT, Emanuel MARCQ, Laetitia PELATA, Sylvie PUJOL, Michel ANGLADE, Marie-Rose BENDICK, Laurent MASNOU, Philippe ROUCH, Jean-Louis LACANAL, Nelson GUICHET, Marie ROBERT, Suzette AMILHAT, Christian LAMMENS, Magali FEVIN, Marjolaine HUOT ROYER, Jean Michel BAVEREL, Michaël STEPHAN, Véronique SEGOND, Julien GOUZY, Anne COURTIAL, Annick FOURQUET, Gilles ESTAQUES, Daniel CAZARUC, Emilie QUIDOT, Sabrina GERARD, Nicolas BAUDUIN, Dominique BOULLENGER, Florent PAULY, Sandra PIZZO, Jean-Luc CONTACOLLI, Noémie VALENTI, Pierrette ICART, Gabriel DIAZ, Sébastien VERGERON, Eric EYCHENNE Olivier LAURENT, Sylvie CARBONNE, Pierre LABOURDETTE, Juliane BOISTEL, Véronique ROUSEAU, Marie Line BREGANI, Christian PUJOL, Magali PEDOUSSAUT, Pierre NIOL, Ivelyne DUMONT, Yves SANS, Patrick TURLAN, Laurent GALISSIER, Michel LOUBET, Wally MARCON, Glenda LANGUE, Anne-Marie GENTILHOMME, Pascale TIEVANT, Nathalie UMHAUER, Michel LIMOGES, Henri POUCHES, Antoine DALLA-PIETA, Renelle PARENT, Catherine ROUJA, Antoine ROGRIGUEZ, Marie-Geneviève SANS, Annie Michel, Sophia GREGORIOU, Jean-Pierre NAVARRO, Christophe BONVINI, Patrick BAZELER, Jean-Claude ESCASSUT, Jean-Michel BERNARD, Florence MARTIN PONS, Céline GRANGER, Lucie BARRET, Laurent MILHORAT, Nathalie JEVREMOVIC CAUJOLLE, Frédéric LELANDAIS, Mathieu FERRIER, Jean-Christophe THEISEN, Gilles COURDIL, Pierre-Marie GIRARD, Marie-Pierre MANDRAY, Laurent TESSIER, Jérôme BARRAU, Elodie BARBE, Olivier FERNANDEZ, Eric VERGE, Jérémy BOUSQUET, Bruno GABIOT, Jean-Marie BIGOT, Thierry ROUAN, Serge LAFFONT, Maryse PERIGAUD, Patrick TIMBART, Ginette BUSCA, Gérard CAMBUS, Magalie BERNERE, Alain SERVAT, Daniel ARTAUD, Alain NAUDI, Nathalie RODRIGUEZ, Michel TARTIE, Jérémy TORNIL, Dominique ANTOLINI, Jean-Paul ROUQUIE.

Le Président commence par donner la parole à André LAURENT Adjoint au Maire de la commune de Serres-sur-Arget qui accueille l'Assemblée. Celui-ci remercie l'ensemble des personnes présentes de la part d'Alain GARNIER, Maire de la commune de Serres-sur-Arget, qui n'a pu être présent, pris par d'autres obligations. Il explique que c'est un grand plaisir d'accueillir le SMPNR pour une commune comme Serre-sur-Arget. L'ordre du jour en est le reflet : plein de projets pour l'avenir de ce territoire

Le Président souhaite à son tour la bienvenue à l'Assemblée. Il excuse Madame La Préfète du fait de son départ imminent. Puis Le Président donne la parole à Franc DORGE, Sous-préfet, et Stéphane DEFOS, Directeur de la DDT.

Franc DORGE Sous-préfet explique tout l'intérêt et le plaisir qu'il a à travailler avec le SMPNR qui est aujourd'hui un acteur incontournable du territoire.

Le Président le remercie, plus particulièrement pour leur mobilisation à aux côtés du SMPNR sur de nombreux projets (Natura 2000, la réintroduction du bouquetin)

I - SIGNATURE D'UNE CONVENTION « AMELIORATION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES MAISONS DU PARC DES PYRENEES ARIEGEOISES » AVEC LES MAISONS DU PARC (réf. Charte art. 4.5)

Jocelyne FERT, Vice-Présidente, déléguée aux de Maisons du Parc rappelle que le 14 septembre dernier, le Bureau Syndical a autorisé la finalisation d'une convention avec trois Maisons du Parc (le Musée des Colporteurs, l'Ecomusée d'Alzen et le parc Xploria) afin de pouvoir mener à bien des opérations d'amélioration de l'accueil du public sur ces sites.

Ces investissements s'appuient sur les possibilités offertes par le Contrat Spécifique avec la Région Occitanie. Le SMPNR portera financièrement les opérations, financées à 80%, et le matériel sera mis à disposition des sites qui financeront les 20% restants.

L'ensemble des trois projets représente un montant d'investissements de 55 728 euros.

Le Président demande aux représentants des Maisons de Parc présents de se joindre à eux pour les signatures des conventions. Il excuse l'écomusée d'Alzen.

Jocelyne FERT explique que ces 3 Maisons du Parc ont déposé des projets qui seront subventionnés à hauteur de 80% par la Région. La finalité de cette opération est l'Amélioration de l'accueil du public dans le réseau des Maisons du Parc. (Mobilier d'accueil en bois local, rampes d'éclairages économes, stations de tris sélectif, paravent et toit pour toilettes extérieures, mobilier d'aire de pique-nique en bois local, voiles d'ombrages, sentier pédagogique, sac de découverte, jeux traditionnels en bois, aménagement d'un jardin secret...).

Emmanuel BONTE, Président du Musée des Colporteurs, ainsi que Christiane BONTE Maire de Soueix Rogalle propriétaire du site, présentent le projet pour la maison des colporteurs. Ils rappellent qu'ils ont adhéré en 2016-2017. L'association patrimoine gère le lieu. De nombreuses animations sont faites en tant que Maison de Parc. De plus il existe un passeport pour passer d'une maison de Parc à l'autre. Cela informe sur ce réseau et crée le lien entre les Maisons de Parc.

Pour le parc XPLORIA, Jean-Claude RIVERE représente ce soir Charlotte BOISSEAU et Florent RIVERE, empêchés, avec qui sera finalisé le circuit de signatures par correspondance. Il excuse également Laurent PANIFOUS, Président de la Communauté de Communes Arize-Lèze qui ne pouvant être présent ce soir a déjà signé, pour sa part en tant que propriétaire du site. Jean-Claude RIVERE explique que cette aide de la région, en investissement va aider Xploria à améliorer son accueil grâce à des équipements extérieurs

Jocelyne FERT profite du fait que les Maisons du Parc soient à l'honneur ce soir, pour rappeler qu'une commission « Maisons du Parc » a été mise en place, et invite celles et ceux qui n'auraient pas encore fait leur choix parmi les différentes thématiques à aller prêter main forte à ce groupe de travail qui a des sujets importants et passionnants à traiter dans les prochains mois. Vous pouvez encore vous inscrire en contactant Isabelle CAMBUS.

II - INTEGRATION DE LA COMMUNE D'ILLARTEIN (réf. Charte arts. 1.2 et 1.4)

Le Président rappelle que la commune d'Illartein fait partie des 2 communes n'ayant pas souhaité adhérer au PNR au moment de sa création et conduisant de fait à une discontinuité au sein du périmètre du PNR.

Par délibération du 16 octobre dernier, la municipalité a souhaité approuver la Charte du PNR et adhérer au Syndicat mixte de gestion. Aussi le Président donne la parole à Dalia DEDIEU pour la commune d'Illartein. Elle présente sa commune et tout son intérêt patrimonial. Elle explique qu'avant son décès, l'ancien maire a exprimé le souhait d'intégrer le PNR. Aujourd'hui, à son tour elle porte cette demande devant le comité syndical

Le Président la remercie pour ce touchant témoignage

Le Président explique que cette situation est régie par l'article IV des statuts du Syndicat mixte du PNR, qui stipule :

Article IV – Adhésion et retrait

Des collectivités autres que celles visées à l'article I, peuvent être admises à faire partie du Syndicat mixte, après avis du Bureau syndical et approbation du Comité syndical du Syndicat mixte, par obtention de la majorité simple des suffrages exprimés.

L'adhésion au Syndicat mixte doit être précédée de l'approbation de la Charte du Parc naturel régional dans l'ensemble de ses dispositions.

L'adhésion d'une nouvelle commune comprise dans le périmètre d'étude originel du Parc se fait par référence à la prise en charge des cotisations qu'elle aurait supportées si elle avait adhéré au Syndicat mixte dès sa création. Cette référence est calculée en multipliant le montant de la participation dû au titre de l'année d'adhésion par le nombre d'années civiles séparant cette dernière de l'année de création du Syndicat mixte, le tout majoré de 40 %. Le Comité syndical sur avis du Bureau peut tenir compte de situations particulières pour déroger à cette règle.

Enfin il ajoute que le Bureau réuni le 25 novembre dernier a décidé de proposer au Comité syndical d'entériner l'intégration de la commune d'Illartein, en application de la dérogation prévue par les statuts.

Le Président propose donc d'intégrer la commune d'Illartein selon l'article IV des statuts sans la majoration.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve l'adhésion de la commune d'Illartein et autorise cette adhésion sans le paiement de la majoration ni des cotisations des années précédentes prévues dans l'article IV des statuts.

Le Président explique que l'incorporation de la commune d'Illartein au sein du bloc communal implique de recalculer la répartition des voix au sein des différents collèges du Comité syndical :

Le nombre de délégués du bloc communal du SMPNR passe de 193 à 194.

Il convient donc de recalculer la répartition de voix entre les Collèges du Comité syndical, en application de l'article VII-1 des statuts du Syndicat :

« A l'intérieur de chaque Collège, les voix sont réparties équitablement entre chacun des délégués, avec arrondi à la décimale la plus proche. La totalisation des voix est faite une première fois lors de l'entrée en activité du Syndicat. Elle est recalculée au Comité syndical suivant l'adhésion ou au retrait d'un membre, ou suivant publication des recensements officiels de la population ».

Le nouveau décompte de voix s'établit de la manière suivante :

	Nombre de délégués	Pourcentage de voix détenu par le Collège	Nombre de voix détenues par le collège	Nombre de voix par délégué du collège (arrondi)
Collège de la Région	6	50%	388	64,66 VOIX
Collège du Département	6	25%	194	32,33 VOIX
Collège du bloc communal	182	25%	194	1 VOIX
TOTAL	194	100%	776 VOIX	

Le Président propose d'en délibérer.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve la nouvelle répartition des voix au sein des différents collèges du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

III – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte rendu de la réunion du 7 octobre à Saint-Girons. A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte rendu de la précédente.

IV – VALIDATION DU RAPPORT D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE (réf. Charte art. 1)

Le Président rappelle que la Charte du PNR est valide jusqu'au 28 mai 2024. Afin d'être renouvelée, pour une période de 15 ans jusqu'en 2039, elle doit faire l'objet d'une procédure dite « de révision de Charte », qui couvre plusieurs années.

Il souligne qu'afin de s'attacher à tenir les délais, le travail de révision de la Charte a été engagé dès 2019. Le Comité syndical a été réuni en octobre 2019 à La Bastide de Sérou, pour information sur la procédure et le calendrier et discussions sur les perspectives d'extension du périmètre d'étude. Sur cette base, le Bureau et le Comité syndical lors de chacune de leurs réunions ont depuis procédé à des points d'étape réguliers.

Le vote du démarrage officiel de la procédure a été effectué par le Comité syndical lors de sa dernière séance du 7 octobre à St Girons.

Le Syndicat mixte de gestion du PNR est ainsi chargé de conduire la préparation et l'élaboration de la nouvelle charte 2024-2039, aux côtés de la Région Occitanie, des autres collectivités, de l'Etat et des autres partenaires.

Une information actualisée est disponible sur <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>

Et une adresse dédiée est disponible pour toute question : charte@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Il s'agit d'établir un bilan de la Charte initiale valide depuis 2009, intégrant une évaluation de sa mise en œuvre, de rédiger une nouvelle Charte puis de la soumettre à enquête publique puis à l'approbation des collectivités concernées, à celle des instances nationales et enfin à validation par l'Etat pour une nouvelle période de 15 ans.

Entre autres composantes, une évaluation de la Charte précédente doit être réalisée, selon les termes suivants :

L'évaluation a pour objectif d'apprécier l'efficacité du projet de territoire exprimé dans la charte en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre. Les finalités de l'évaluation sont multiples :

- rendre compte aux signataires de la Charte, aux partenaires et aux habitants du territoire de la manière dont le projet de développement, de protection et de mise en valeur est mis en œuvre et de ses résultats,
- mieux adapter les moyens humains et financiers à la mise en œuvre du projet,
- préparer les décisions concernant l'adaptation des programmes d'actions,
- contribuer à la mobilisation des signataires et partenaires en les aidant à s'approprier et préciser leurs objectifs.

L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte porte sur l'action du Syndicat mixte et la façon dont les engagements des signataires et des partenaires ont été respectés.

L'actualisation du diagnostic et l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte ont vocation à permettre l'analyse des effets de la mise en œuvre des mesures prioritaires de la Charte sur l'évolution du territoire.

L'évaluation a été engagée à compter de janvier 2020, grâce notamment au recours avec le concours financier de la Région Occitanie à un groupement de bureaux d'études – E2D et STRATER.

Marie-Françoise MENDEZ, du bureau d'étude E2D présente la méthodologie et les conclusions de ce travail.

Puis à l'invitation du Président, l'Assemblée en débat.

Suite aux échanges, le Président propose d'approuver le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte.

Le Comité syndical approuve le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la charte.

Votants	Pour 105	Contre 0	Abstention 1
Voix	Pour 431.65	Contre 0	Abstention 1

V – PROGRAMME D' ACTIONS

En introduction de la présentation des actions du SMPNR, le Président rappelle les positions prises en Bureau et en Comité syndical sur les énergies renouvelables. Le SMPNR défend les énergies renouvelables respectueuses des paysages, de l'économie locale, des acteurs locaux et citoyennes. De plus il rappelle qu'à plusieurs reprises il a interpellé, dénoncé des projets qui vont à l'encontre des intérêts du territoire.

Le Directeur de la DDT Stéphane DEFOS répond à son tour. Il rappelle le contexte. La réduction des émissions de gaz carbonique est la priorité fixée par les engagements internationaux, les accords de Paris. L'enjeu est d'atteindre la neutralité carbone à la moitié du XXIème siècle. L'objectif a été repris par la Région Occitanie, qui s'est fixé comme but d'être la 1^{ère} Région à Energies positives pour 2050. Il explique que pour atteindre cet objectif, il existe deux leviers : efficacité et sobriété. Les objectifs régionaux sont ambitieux. Il sera nécessaire d'augmenter par 3 la production d'énergies renouvelables pour les atteindre en 2050. La seule solution pour atteindre la neutralité carbone, c'est analyser territoire par territoire afin de faire un état des lieux des stocks et des flux. L'Ariège est au-dessus de la moyenne, plus de 2 à 3 fois plus. Mais il y a des bémols. Cette production est essentiellement hydroélectrique. Le maintien de ce niveau de production pose question, notamment en période de sécheresse. De plus il est difficile de d'augmenter la production hydroélectrique dans le souci de préserver les cours d'eau. Aussi, le territoire doit aller sur des expérimentations. Il y a des enjeux : les paysages, le foncier, l'acceptabilité par la population locale. Depuis deux ans, le pôle énergie renouvelable aide à mieux orienter les projets afin de répondre à ces enjeux. On a pu constater que les projets portés par les privés ne répondent pas à ces exigences locales de préservation du territoire. Aussi, pour améliorer cette démarche, il sera nécessaire à l'avenir de travailler ensemble pour établir une stratégie qui permette le développement de projets grâce à un accompagnement, la consultation de la population. Et dans la feuille de route du pôle énergies renouvelables, il sera important d'y noter en priorité : l'analyse des freins au développement des projets, trouver des solutions pour travailler ensemble à l'émergence de projet. En effet, il souligne que le rythme actuel du développement des énergies renouvelables, ne répond pas aux attentes pour atteindre les objectifs. Ensemble il est nécessaire de trouver les leviers pour lever les freins.

Le Président lui répond que les objectifs de la Région sont les objectifs du SMPNR PA. Le SMPNR PA souhaite le développement des énergies renouvelables dans la transparence, le respect du territoire. Le SMPNR PA a un rôle de préventeur face aux propositions financières agressives des porteurs de projets privés qui montent des projets non respectueux des paysages, de la population locale.

Philippe LACUBE, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège prend la parole à son tour car les agriculteurs sont particulièrement concernés par le sujet. Il souligne l'ambiguïté de la situation : on souhaite atteindre les objectifs mais on ne veut pas d'éoliennes dans son jardin. Il explique que la Chambre d'Agriculture accompagne les agriculteurs sur des projets de production d'énergies renouvelables. Des projets qui ont des retombées pour les agriculteurs. Ainsi, ils ont développé le photovoltaïque sur les toits des bâtiments agricoles. Aujourd'hui les agriculteurs sont sollicités pour du photovoltaïque au sol. Jusqu'à présent la Chambre d'Agriculture s'y est opposé. Mais cette position ne va pas être tenable. Les propositions financières sont trop alléchantes. Aussi, il va falloir accompagner ces projets pour que les bénéfices retombent sur le territoire. Il faut trouver des solutions ensemble. C'est un des leviers pour atteindre les objectifs de diminution de gaz carbonique.

Yvon LASSALLE, Vice-président délégué à l'agriculture demande si l'Etat aujourd'hui a des outils juridiques pour arbitrer, choisir les projets qui seront légitimes à se développer sur le territoire.

Le Directeur lui répond que le pôle Energies renouvelables examine les projets en amont. Pourtant, il arrive que des projets soient déjà trop avancés pour que le pôle puisse le faire évoluer. Le pôle assure l'accompagnement et le conseil, la Préfecture donne les autorisations après enquête publique. Il rappelle que d'autres projets sont de la responsabilité des maires et de leur rôle de faire appliquer le PLU de la commune comme les panneaux photovoltaïque sur les toits. Le pôle doit être un lieu d'échange pour définir la ligne de conduite de l'Ariège. Il faudra s'interroger sur comment faire participer les communes et comment accompagner les projets agri photovoltaïques.

Adoption du Plan de paysage de la transition énergétique et climatique du PNR des Pyrénées Ariégeoises (réf. Charte arts. 7.1 et 8.5)

Jean-Louis ATTANE, Vice-président délégué aux paysages, rappelle que le SMPNR a porté l'élaboration du Plan de Paysage de la transition énergétique et climatique sur son territoire (PPTEC) avec le soutien de la Région Occitanie et de l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER.

Il s'agit d'une opération pilote à l'échelle régionale et nationale.

Il précise qu'initiée en 2018, cette démarche s'est appuyée sur 3 territoires-pilotes - Bas-Salat, Arize-Lèze, Haut-Vicdessos - représentatifs des situations paysagères variées du PNR. L'objet est de construire un plan d'actions concret s'appuyant sur les ressources diversifiées du territoire et les dynamiques locales.

Pour cela, des groupes de travail locaux ont participé à 3 sessions d'ateliers qui ont permis de construire un diagnostic des enjeux paysagers, énergétiques, climatiques et sociaux de la transition, ainsi qu'une stratégie territoriale et une feuille de route de 100 actions pour y répondre de manière concrète et volontaire.

Jean-Louis ATTANE explique que les documents finalisés ont été validés par le comité de pilotage du PPTEC réuni le mardi 22 septembre 2020.

Laure CHEVILLARD présente en détail le résultat de cette étude.

Suite à cette présentation détaillée, le Président propose d'adopter le Plan de paysage de la transition énergétique et climatique, en tant qu'outil stratégique et opérationnel de la mise en œuvre d'une transition en accord avec les caractéristiques et les ressources essentielles de chaque territoire. Il a vocation à être un socle pour la future Charte du PNR 2024-2039.

A l'unanimité, le Comité syndical adopte le Plan de paysage de la transition énergétique et climatique, en tant qu'outil stratégique et opérationnel de la mise en œuvre d'une transition en accord avec les caractéristiques et les ressources essentielles de chaque territoire. Il autorise le Président à intégrer ce Plan de de paysage de la transition énergétique et climatique en tant qu'élément socle pour la future Charte du PNR PA 2024-2039.

Présentation des dispositifs « filière pierre » dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (réf. Charte art. 7.4)

Jean-Louis ATTANE, Vice-président délégué aux paysages rappelle que l'un des objectifs phares du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises est de contribuer à la protection, et à la conservation du patrimoine bâti ainsi que la valorisation des techniques, matériaux et traits architecturaux traditionnels.

Dans ce cadre, le Syndicat mixte du PNR a mis en place un dispositif d'aide à la restauration du patrimoine vernaculaire (lavoirs-fontaines-abreuvoirs...etc.) des communes avec le soutien technique du CAUE et le soutien financier du Département et de la Région (Taux de financement 50% : 20% Région + 30% Département). 134 édifices ont été restaurés dans le PNR depuis la création de ce dispositif en 2008. L'appui intègre depuis 2018 la restauration des ouvrages en pierre sèche : terrasses, murets, orris...

Le SMPNR anime également le dispositif de restauration des toitures en ardoises et lauzes traditionnelles. Cette opération portée par le SMPNR depuis 2010 a aussi connu un grand succès et son impact visuel et paysager est fort. Elle contribue en outre au maintien de l'activité économique et des savoir-faire locaux. Le financement de l'opération est partagé entre le Conseil départemental, le Conseil régional et les Communautés de communes Couserans-Pyrénées et Haute-Ariège.

Lancement d'une opération groupée de caractérisation du potentiel de développement de projets photovoltaïques et solaires thermiques en toitures et ombrières de parkings (réf. Charte art. 8.5)

Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT, Vice-présidente déléguée à l'Energie et au Climat introduit la présentation en quelques mots, puis passe la parole à Raphaëlle MOUHOT, Chargée de projet Energie-Climat. Cette dernière explique que cette opération pilote portée par le SMPNR des Pyrénées Ariégeoises vise à identifier, qualifier et localiser à l'échelle de la parcelle – en lien avec les propriétaires - les potentiels et les faisabilités de développement de projets solaires photovoltaïques et thermiques en toiture et ombrières de parkings.

Raphaëlle MOUHOT rappelle que différents diagnostics des potentiels en énergies renouvelables (PCAET du SMPNR, du SCOT Vallée de l'Ariège ou de la Communauté de communes Couserans Pyrénées, études pilotées par le SDE 09 ou la CCCP...) ont été réalisés ou sont en cours sur différentes parties du territoire. Tous mettent en avant un potentiel de développement des EnR encore important.

L'étude de caractérisation vise à accélérer la mise en œuvre de projets d'EnR acceptables et maîtrisés localement. Il est pour cela envisagé de se concentrer sur deux types d'énergies renouvelables :

- Le photovoltaïque, en toiture et en ombrières de parkings, pour participer aux objectifs des Plans Climat Air Energie Territoriaux et de la Région Occitanie (REPOS) et pour permettre aux collectivités de produire elles-mêmes une électricité d'origine renouvelable, sans nécessairement passer par des développeurs privés, tout en valorisant des surfaces déjà artificialisées.
- Le solaire thermique, dont le développement participe à produire de la chaleur et diminuer la part encore importante des énergies fossiles dans les consommations finales en énergie.

Toute surface artificielle serait concernée qu'elle soit publique ou privée, le but étant par la suite d'accompagner la mise en œuvre des projets identifiés, grâce prioritairement à des opérations collectives, structurées autour de plusieurs déclinaisons possibles en fonction du type d'acteurs et des dynamiques à l'œuvre sur le territoire (achat groupé, AMO pour prestataire, création SCIC...).

Raphaëlle MOUHOT précise que cette opération participe à la mise en œuvre des objectifs de la Charte du PNR relatifs à la transition énergétique et à l'intégration (paysagère, sociale...) des équipements et aménagements, ainsi qu'au Plan Paysage de la Transition Énergétique et Climatique (PPTEC).

La méthodologie proposée s'appuie sur celles mises en œuvre sur d'autres territoires, PNR ou autres. Suite à la présentation détaillée, le Président propose d'approuver cette opération.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve l'opération groupée de caractérisation du potentiel de développement de projets photovoltaïques et solaires thermiques en toitures et ombrières de parkings.

Suite à la présentation du programme d'actions, Franc DORGE Sous-préfet, conclut qu'aujourd'hui tout le monde est d'accord pour dire qu'il est nécessaire de donner du sens aux actions de développement des énergies renouvelables. Les services de l'Etat sont à aux côtés de tous les acteurs pour cela. Cette réunion était aussi un moment important pour le SMPNR PA. Il est nécessaire de prendre le temps pour évaluer ses actions, son fonctionnement.

VI – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Orientations budgétaires 2021

Stéphane GARNIER, élu délégué aux finances introduit le débat des Orientations budgétaires 2021. Puis Camille JAUDIN, Directrice adjointe, les présente dans le détail. Elle annonce qu'en 2021, le Syndicat mixte mettra en œuvre un budget consolidant les changements intégrés en 2019 et 2020. Ce budget sera rythmé par les calendriers des financeurs des actions du Parc et par la révision de la Charte.

D'une part, pour les recettes de fonctionnement, elle rappelle que le bloc communal est composé par les communes du Parc, les communautés de communes et la communauté d'agglomération ainsi que les communes hors Parc et la Ville Porte de Foix. Le montant pour 2021 est estimé à 174 693 €.

Elle précise que le partenariat avec la Région se poursuit avec le contrat spécifique. A cela s'ajoute l'évaluation et la révision de la Charte. Ce qui sera fortement mobilisateur en termes d'ingénierie et de contribution financière régionale.

Les dossiers européens montés les années précédentes sur la nouvelle programmation (Contrat de Restauration de la Biodiversité 2, Plan de Paysage de la transition énergétique et climatique Région*LEADER, Interreg SUDOE BIOHERITAGE...) auront encore un impact significatif sur les recettes de fonctionnement grâce aux premiers acomptes et soldes versés. D'autres projets s'ajoutent (FEADER Magnifiq, LIFE ARTISAN, projet de réserve naturelle souterraine - RNNS) et s'ajouteront (projet LIFE IMPAACT, LEADER, ...) au cours de l'année.

Camille JAUDIN souligne que les appels à projets auxquels le Syndicat a répondu auront aussi un impact sur le budget 2021 : Plan Régional Santé-Environnement, Plan alimentaire territorial...

Les dépenses de fonctionnement restent contenues dans la mesure du possible. Les charges financières restent à un niveau élevé du fait de besoins de trésorerie de la structure et du nécessaire recours à des lignes de trésorerie. Le montant des amortissements reste stable. Comme en 2020 un effort d'investissement a été fait pour répondre au besoin du renouvellement du parc informatique et du parc automobile : le montant des investissements est modéré en 2021.

Afin d'équilibrer le budget sur l'année 2021, Camille JAUDIN conclut qu'il sera nécessaire de poursuivre les recherches de financement.

Le Président propose de débattre sur cette base

Le Comité syndical débat des orientations budgétaires 2021.

Régime indemnitaire des agents (réf. Charte art. 3.2)

Camille JAUDIN rappelle que le Syndicat mixte a mis en place le régime indemnitaire de ses agents par le vote du Comité syndical le 10 septembre 2005, actualisé le 20 mai 2011.

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un régime indemnitaire tenant en compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat. Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet.

Par décision du Bureau réuni le 22 janvier 2020, le SMPNR a signé avec le Centre de gestion de l'Ariège une convention d'accompagnement pour bénéficier de son expertise afin de mettre en place un RIFSEEP adapté au fonctionnement et aux particularités du SMPNR. La présentation de cette proposition qui sera faite en séance est le résultat de ce travail. Il a été soumis au Comité Technique pour avis le 24 novembre dernier.

Camille JAUDIN présente le RIFSEEP en détail.

Une fois que les échanges terminées, Jean-Louis ATTANE, Vice-Président propose d'approuver ce nouveau régime indemnitaire. Le Comité syndical l'approuve à l'unanimité.

Emplois (réf. Charte art. 3.2)

Camille JAUDIN présente l'ensemble des emplois. Afin d'animer divers programmes et projets, elle propose le renouvellement d'un certain nombre d'emplois en CDD. Ceux-ci sont cofinancés dans le cadre des programmes auxquels ils se rapportent.

Afin de remplacer la chargée de mission Gestion de l'espace durant son congé maternité, il est proposé de créer un emploi pour l'augmentation de l'activité qui en découle, par référence au grade d'Ingénieur. Ce poste est notamment financé par le Contrat de Restauration de la Biodiversité 2, le projet SUDOE Bioheritage, la Charte forestière (FEADER)

Afin d'animer la révision de la Charte du SMPNR, il est proposé de renouveler l'emploi de contractuel, par référence au grade d'Ingénieur, co-financé par la Région Occitanie, créé par le Comité syndical lors de sa réunion du 2 octobre 2019.

Afin de poursuivre le Contrat de Restauration de la Biodiversité 2 du PNR, cofinancé par la Région Occitanie et les fonds FEDER, il vous est proposé de renouveler l'emploi en référence au grade de Technicien, créé par le Comité syndical lors de sa réunion du 2 octobre 2019.

Afin de mettre en œuvre les actions Energie du programme d'actions 2020-2021 du contrat spécifique avec la Région Occitanie, il est proposé de renouveler le poste de contractuel sur un contrat de projet, par référence au grade de Technicien, créé par le Comité syndical lors de sa réunion du 29 juillet 2020. Ce poste sera financé à 80% par la Région.

Une fois que les échanges terminées, Jean-Louis ATTANE, Vice-Président propose d'approuver ces emplois. Le Comité syndical les approuve à l'unanimité.

VII – POINTS D'INFORMATION ET POINTS DIVERS

Jean-Louis ATTANE, Vice-Président excuse le Président pour son départ et clôture la réunion.